

# Structure des gouvernements des États-Unis

**Chaque État fédéré est souverain dans les limites établies par la Constitution fédérale.**

*L'article ci-après est extrait de la publication du département d'État intitulée : [Comment les États-Unis sont gouvernés](#)*

Les gouvernements des États ne constituent pas des subdivisions du gouvernement fédéral : chaque État est souverain et n'est nullement tenu par des dispositions constitutionnelles de rendre compte au gouvernement fédéral. Toutefois, en cas de désaccord entre la Constitution des États-Unis et la législation fédérale d'une part et les constitutions et les législations des États d'autre part, les premières l'emportent sur les secondes.

La Constitution des États-Unis garantit à chaque État de l'Union une forme républicaine de gouvernement : le pouvoir est exercé par des représentants du peuple démocratiquement élus. Les gouvernements des États sont en général le reflet du gouvernement fédéral : chacun possède un dirigeant élu de l'exécutif (le gouverneur), un pouvoir judiciaire indépendant et une assemblée législative élue par le peuple.

## **L'exécutif**

Le pouvoir exécutif de chaque État est chargé d'administrer les affaires courantes, de fournir les services publics et de faire appliquer la loi. Il est dirigé par un gouverneur élu lors d'un scrutin couvrant tout le territoire, pour un mandat de deux ou quatre ans selon les États. Les autres hauts fonctionnaires susceptibles d'être élus plutôt que nommés sont le vice-gouverneur, le secrétaire d'État, le secrétaire à la justice, le contrôleur des finances et les membres des divers comités ou commissions. Les postes sont pourvus selon deux modes : l'élection ou la nomination par le gouverneur.

## **Le législatif**

Tous les États possèdent une assemblée législative élue composée de deux chambres, sauf le Nebraska dont le parlement est monocaméral. Chaque circonscription est

représentée par un législateur élu en général pour un mandat de deux ou quatre ans. Les noms des chambres varient selon les États. Dans la majorité des cas, la chambre haute est appelée sénat tandis que la chambre basse peut être nommée chambre des représentants, chambre des délégués ou assemblée de l'État.

Les principales tâches de l'assemblée législative consistent à promulguer de nouvelles lois, approuver le budget de l'État, confirmer les nominations au sein des pouvoirs exécutif ou judiciaire et assurer la surveillance des activités du pouvoir exécutif. Dans nombre de petits États, les législateurs exercent leurs fonctions à temps partiel et ne reçoivent qu'une rémunération insignifiante. Dans les grands États, les législateurs occupent leurs fonctions toute l'année et perçoivent la rémunération et les prestations d'un emploi à plein temps.

## **Le judiciaire**

La compétence des systèmes judiciaires des États couvre les domaines qui ne relèvent pas des tribunaux fédéraux, notamment la plupart des litiges civils entre parties d'un même État, les

affaires pénales où les violations mettent en cause des lois d'État ou locales, le droit de la famille et des questions relatives à la constitution de l'État.

Dans chaque État, la juridiction la plus élevée est la cour suprême ou cour d'appel de l'État. En général, les juges sont élus pour des mandats à long terme mais non à vie. La haute cour ne possède habituellement qu'une compétence d'appel - examiner les décisions des juridictions inférieures - et ses décisions peuvent à leur tour être portées devant la Cour suprême des États-Unis. La structure des tribunaux inférieurs des États varie fortement d'un État à l'autre. Certains disposent de tribunaux distincts pour les questions civiles et pénales, mais tous possèdent une forme de tribunaux municipaux ou de comté pour traiter les délits mineurs et les petits litiges.

### **Pouvoirs et responsabilités des gouvernements des États**

En tant qu'entité souveraine au sein du système fédéral américain, chaque État possède sa propre constitution, ses élus et son organisation politique. Il a le pouvoir de légiférer et de faire appliquer la loi, de percevoir l'impôt et de mener ses activités quasiment sans intervention du gouvernement fédéral ou des autres États.

Un gouvernement d'État a pour principale responsabilité de fournir nombre des services nécessaires à la vie quotidienne des habitants. Cela comprend :

- fixer les critères et les modalités de financement de l'enseignement public ;
- construire et entretenir les réseaux de transport ;
- créer et subventionner des universités ;
- autoriser et réglementer les activités des entreprises et des professions libérales ;
- mettre en place et surveiller les tribunaux non fédéraux et le système judiciaire pénal ;
- assurer la sécurité publique ;
- délivrer les autorisations de mariage et les permis de conduire ;
- enregistrer les déclarations de naissance et de décès ;
- administrer les services destinés aux démunis et aux handicapés en matière de santé, de logement et de nutrition ;
- gérer les parcs, bases de loisirs et autres terres protégées dans un souci de défense de l'environnement ;
- administrer et certifier les élections, notamment les élections de fonctionnaires fédéraux ;
- diriger la Garde nationale de l'État, sauf en cas d'appel sous les drapeaux.

Dans nombre d'États, quelques-unes de ces responsabilités sont déléguées aux collectivités locales. Ainsi, dans la plupart d'entre eux, les certificats de publication des bans sont délivrés par les administrations municipales ou de comté.

## **Le rôle des constitutions des États**

Contrairement à la Constitution des États-Unis, dont le texte est de portée générale, les constitutions des États sont parfois rédigées en des termes très détaillés. Dans de nombreux cas, les pages succèdent aux pages pour décrire, par exemple, les règles définissant les compétences des tribunaux d'État. Pourquoi tant de précisions dans les constitutions des États ? Une des raisons tient au fait qu'il est plus facile de les amender que la Constitution des États-Unis.

Une autre raison est que les États, contrairement au gouvernement fédéral, sont quasiment libres d'exercer tout pouvoir qui ne leur est pas interdit. Pour être effectives, ces restrictions doivent figurer explicitement dans la constitution de chaque État.

Enfin, la plupart des États sont tenus, en vertu de leur constitution, de veiller à l'équilibre de leur budget. Les exceptions doivent figurer dans la constitution.

## **Structure des collectivités locales**

Chaque constitution d'État prévoit l'établissement d'entités gouvernementales locales. Dans tous les États, ces entités comprennent le comté (*county* ; en Louisiane, la division politique que l'on appellerait *county* dans d'autres États porte le nom de *parish*. En Alaska, on parle de *borough*.) et la municipalité (*city*), mais aussi dans la majorité des cas d'autres formes de gouvernement local, telles que circonscriptions électorales, circonscriptions scolaires, zones sauvegardées, communes et services de transport. Ces types d'autorité locale ont le pouvoir d'agir en matière de réglementation, d'administration et de fiscalité conformément à la constitution ou à la législation de l'État.

Il existe plus de 500.000 élus aux États-Unis, dont moins de 8 500 au niveau national et des États. Le reste est constitué d'élus locaux - membres de conseils municipaux, de conseils d'administration scolaires, maires, shérifs et une multitude d'autres personnes aux responsabilités diverses.

## **Le gouvernement de comté**

Les comtés constituent à l'échelle d'un État la division territoriale de base, dont la taille varie de moins de 100 à plus de 200.000 kilomètres carrés. Dans 48 États, les comtés représentent aussi la principale entité gouvernementale au-dessous du gouvernement de l'État.

Les principales fonctions des gouvernements de comté comprennent la tenue des registres (naissances, décès, mutations foncières, etc.), l'administration des élections (notamment l'inscription sur les listes électorales), la construction et l'entretien des routes à l'échelle locale, le zonage, la mise en application du code de la construction et les mesures visant à faire respecter la loi. Certains comtés partagent en outre avec l'État la responsabilité de dispenser les prestations sociales aux défavorisés, de veiller au respect des réglementations en matière d'environnement et de construction, de contrôler les programmes de protection infantile et d'assurer les fonctions judiciaires. Dans certains États, les comtés coïncident avec les limites géographiques des circonscriptions scolaires, mais en général les établissements scolaires possèdent une structure administrative distincte.

Les comtés sont dirigés par un personnel élu démocratiquement. Il existe en règle générale un conseil de surveillance ou une commission de comté qui adopte les orientations politiques et souvent exerce aussi les fonctions de l'exécutif. Parmi d'autres postes électifs peuvent figurer les responsabilités de shérif, juge, juge de paix, médecin légiste, contrôleur des finances, assesseur ou procureur. Outre ces élus, de nombreux comtés possèdent un administrateur professionnel qui gère l'ensemble des activités gouvernementales du comté.

## **Le gouvernement municipal**

Les municipalités sont des villes, bourgs ou villages dotés de la personnalité juridique au sein d'un comté ou indépendants de ce dernier. Elles ont un gouvernement et une fiscalité propres, et varient par la taille, allant du bourg de moins de cent habitants à la grande agglomération englobant plusieurs comtés (telle que New York).

Les responsabilités d'un gouvernement municipal comprennent la santé publique, l'entretien de la voirie, des parcs et espaces de loisirs, le traitement des eaux usées, le ramassage des ordures, le zonage et la mise en œuvre du code de la construction, les services de secours, les transports publics et autres services essentiels. Des villes plus importantes peuvent aussi fournir des logements sociaux, assurer le fonctionnement d'hôpitaux publics et administrer des programmes d'aide sociale financés par la municipalité, l'État ou le gouvernement fédéral. De nombreuses villes possèdent aussi ou régissent des services tels que l'eau, l'électricité, le gaz et les télécommunications.

Les villes et agglomérations sont gouvernées par des élus, parmi lesquels habituellement un maire et un conseil municipal. Le maire est à la tête de l'administration municipale et a la responsabilité de suivre les fonctions administratives au jour le jour. Certaines villes ont adopté la forme de gouvernement dirigé par un city manager : le conseil municipal embauche un administrateur professionnel pour diriger les opérations de la ville. Celui-ci, bien que non élu, est responsable directement devant le maire ou le conseil municipal.

## **Les gouvernements des districts spéciaux**

Selon le Bureau du recensement des États-Unis, plus d'un tiers de toutes les entités gouvernementales du pays sont des gouvernements des districts spéciaux (special districts). Il s'agit de gouvernements qui fonctionnent indépendamment des autres collectivités locales et qui sont généralement constitués dans un but précis au sein d'une région géographique particulière. Citons quelques exemples :

- la protection de l'eau et des ressources naturelles ;
- la prévention des incendies ;
- l'approvisionnement en eau ;
- les services d'urgence ;
- les transports.

Les dirigeants de ces entités peuvent être élus ou nommés. Les pouvoirs des gouvernements des districts spéciaux varient fortement, mais nombre d'entre eux exercent une autorité

importante en matière de réglementation et de fiscalité. Leurs activités sont en général financées par une taxe spéciale sur les ventes, par une taxe foncière ou par le biais de droits payés par les usagers.

## **L'enseignement public**

Pratiquement tout enfant d'âge scolaire peut bénéficier gratuitement de l'enseignement dispensé jusqu'en classe terminale (grade 12, la fin de l'enseignement secondaire). La constitution ou la législation de chaque État définit la façon dont l'enseignement sera dispensé et financé. Dans la plupart des cas, les circonscriptions scolaires sont dotées d'un conseil scolaire ou d'un conseil d'administration élu qui établissent le budget, adoptent les orientations et engagent des administrateurs pour diriger les établissements. Les circonscriptions scolaires ne coïncident pas toujours avec d'autres frontières politiques, même si souvent elles servent une municipalité ou un comté spécifiques. Dans la plupart des États, l'enseignement public est financé par des taxes perçues sur les biens personnels ou commerciaux, et les gouvernements des États versent parfois des fonds complémentaires prélevés sur les recettes générales de l'État ou sur des fonds spéciaux. Les gouvernements des États sont tenus de fixer les orientations générales à l'intérieur de l'État, mais la mise en œuvre relève des conseils scolaires.